

*Les crédits*

Je parlerai d'abord de l'avis d'opposition à la motion n° 1 qu'a présenté la députée de Mercier et du montant recommandé dans le Budget des dépenses principal à ce sujet. Je ferai ensuite quelques observations générales sur le budget des dépenses.

Il y a aujourd'hui 59 motions d'opposition que nous aurons fini de débattre d'ici 22 heures.

• (1525)

En ce qui concerne la motion n° 1, qui traite du crédit 10 et qui vise à accorder un montant d'environ 1,3 milliard de dollars au ministère du Développement des ressources humaines, plus précisément pour les subventions et contributions au titre du Programme d'emploi et d'assurance, je demanderais que ce crédit soit agréé.

La plupart des députés se rallieront à l'avis que les programmes d'emploi et d'assurance constituent un des éléments clés des efforts que le gouvernement fédéral déploie dans le domaine du développement socio-économique. Le programme comprend trois grandes activités: l'emploi, l'assurance-chômage et la gestion des centres d'emploi du Canada et des services conjoints.

L'exercice 1995-1996 sera une année de transition pour le programme, car le ministère terminera l'intégration des diverses composantes qui ont été regroupées à la suite de la création du nouveau ministère.

Le programme d'emploi et d'assurance a pour objectif de développer et d'appuyer l'utilisation productive des ressources du marché du travail au Canada, tout en respectant les principes de l'équité en matière d'emploi et en assurant la protection des fonds publics, afin de promouvoir un fonctionnement efficace et efficient du marché canadien du travail.

Le programme d'emploi a pour objectif principal de fournir au système canadien de la sécurité sociale les outils nécessaires pour aider les gens à réintégrer la population active et à retrouver la dignité que procure le travail.

L'orientation générale et les activités de l'emploi ont été redéfinies pour répondre à des engagements comme une plus grande concentration des efforts sur la jeunesse, ainsi que des offres faites aux provinces et aux territoires en vue d'assumer de plus grandes responsabilités en matière de planification et de gestion.

L'assurance-chômage doit promouvoir la croissance économique et conférer plus de flexibilité, en offrant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs sans emploi qui sont admissibles en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, sans imposer un fardeau trop lourd aux individus, aux groupes ou aux régions du Canada.

Le crédit visé par la motion dont nous sommes saisis fait partie du principal véhicule qu'utilise le gouvernement fédéral pour fournir des services de développement de l'emploi et d'aide à la jeunesse aux Canadiens sans travail qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Les paiements que verse le gouvernement fédéral à partir de ce crédit aideront les pêcheurs de l'Atlantique. Ils serviront à aider des jeunes, les autochtones et d'autres Canadiens à perfectionner leurs aptitudes en vue d'obtenir des emplois stables et productifs.

Plus précisément, ces paiements sont dirigés vers l'aide au travail indépendant, l'aide à la mobilité, la formation professionnelle et le revenu d'appoint, en attendant la formation ou non.

En versant des fonds à partir de ce crédit, le gouvernement fédéral remplit l'engagement qu'il a pris de jouer un rôle dans le domaine de la formation de la main-d'oeuvre au Canada et de collaborer étroitement avec les provinces et les territoires en vue d'éliminer le double emploi et le chevauchement dans ce domaine.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur les raisons plus générales qui expliquent pourquoi nous devrions recevoir l'appui des députés concernant le Budget des dépenses principal de l'année en cours que j'ai déposé à la Chambre le 28 février.

[Français]

Le point essentiel sur lequel je veux insister est que les Canadiens et Canadiennes veulent un gouvernement efficace, responsable et abordable.

[Traduction]

Le Budget des dépenses principal de 1995-1996 contribuera à exaucer leur vœu en renforçant l'approche adoptée dans l'exposé budgétaire de février pour réduire les dépenses et redéfinir le rôle du gouvernement fédéral.

Les Canadiens appuient le budget, en partie parce qu'il reconcentre l'action du gouvernement sur les priorités et les besoins essentiels des Canadiens. Il s'agit de mettre le gouvernement dans la bonne voie.

Le budget des dépenses expose les prévisions budgétaires ministère par ministère, programme par programme. Il reflète les choix difficiles que le gouvernement a dû faire en matière de dépenses et en matière de programmes pour atteindre ses objectifs budgétaires, pour mettre de l'ordre dans ses affaires financières.

Le budget des dépenses principal expose de façon détaillée, en 80 volumes distincts, les prévisions budgétaires totalisant 164,2 milliards de dollars pour le présent exercice. Ce total englobe des dépenses de 116,2 milliards autorisées en vertu des lois existantes et des dépenses de 48 milliards pour lesquelles nous sollicitons l'autorisation parlementaire.

• (1530)

Pourquoi devrions-nous obtenir l'approbation des députés pour ces dépenses? C'est parce que nous avons agi avec décision pour réduire la taille de l'État à la suite du processus d'examen des budgets, parce que nous avons rationalisé les activités et les programmes que nous devrions offrir et ceux qui devraient être offerts par d'autres paliers de gouvernement ou peut-être par le secteur privé ou dans le cadre de partenariats, et parce que nous